

APPEL À SOLIDARITÉ ET À ACTION

LE RÔLE DES ONG RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

DANS LE SOUTIEN AUX
DÉFENSEUR·E·S DES TERRES



APPEL À SOLIDARITÉ ET À ACTION

LE RÔLE DES ONG RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

DANS LE SOUTIEN AUX DÉFENSEUR·E·S DES TERRES

« Pour 2020, Global Witness a recensé 227 assassinats de défenseur·e·s des terres et de l'environnement - une année considérée à nouveau comme plus dangereuse que les précédentes pour les personnes qui défendent leurs maisons, leurs terres et leurs moyens de subsistance, ainsi que les écosystèmes vitaux pour la biodiversité et le climat. »

-- Global Witness, Last Line of Defence, septembre 2021

Parmi les défenseuses des droits humains, celles qui défendent les terres, les eaux et les territoires ancestraux constituent l'un des groupes les plus à risque. Leur opposition aux projets d'extraction à grande échelle engendre menaces, criminalisation, agressions sexuelles et violences meurtrières. Afin d'appuyer leur leadership et leur sécurité, le consortium Count Me In!, dont les organisations membres soutiennent et accompagnent les défenseuses du monde entier, a entrepris une recherche multi-régionale sur les vecteurs et les financeurs des projets extractifs. Cette recherche et le manuel activiste qui lui est associé sont [accessibles ici](#) en français, anglais et espagnol.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EN RÉALITÉS



Les industries extractives peuvent prendre diverses formes, mais elles se caractérisent toutes par quatre éléments majeurs :

1. L'extraction intensive de biens et de ressources naturelles (y compris les combustibles fossiles, les métaux et les minéraux, l'eau, les plantes, l'énergie, les forêts, les poissons, etc.) ;
2. L'accent sur de grandes quantités, se concentrant souvent sur un seul produit ou une seule culture;
3. La faible exigence en matière de traitement ; et
4. L'objectif d'exportation associé aux matériaux extraits.

Les projets extractifs sont systématiquement synonymes de force, répression, militarisation, corruption et violence venant de l'État, des entreprises privées, des paramilitaires, d'opérations criminelles, ou de plusieurs acteurs en même temps. Cette violence comprend des menaces, des agressions sexuelles, des attaques contre les défenseur·e·s et leurs familles, ainsi que des assassinats. Les défenseur·e·s des terres se confrontent également à la criminalisation et à la stigmatisation, considéré·e·s comme anti-développement, anti-progrès, voire «terroristes».

Les chaînes d'investissement masquent la redevabilité en raison du réseau complexe d'acteurs à l'échelle local jusque mondiale, dont les intérêts étatiques et privés, les investisseurs et les propriétaires nationaux

et transnationaux, ou encore l'argent et les accords qui circulent via diverses instances intermédiaires. Il est ainsi facile de détourner ou de diffuser la responsabilité à travers des arrangements aussi complexes.

Les communautés locales sont souvent les dernières informées puisque la complexité de ces transactions permet difficilement aux gens de savoir qui se cache derrière les projets proposés, et où se trouve réellement le pouvoir de décision. Et au moment où ils le découvrent, les plans ont souvent déjà bien progressé.

Les inégalités de pouvoir sont flagrantes dans le domaine extractif, les communautés locales se dressant contre d'énormes entreprises et investisseurs internationaux, n'accédant pas équitablement à l'information, sans parler des processus décisionnels compétents, et souvent lointains. Même lorsqu'elles ont l'information, les communautés sont désavantagées. Lorsqu'elles s'opposent à un projet ou souhaitent demander réparation pour dommages ou risques, les mécanismes disponibles leur sont limités, difficilement accessibles et coûteux. Les disparités de pouvoir signifient aussi que la plupart des femmes et des groupes marginalisés sont encore plus privés de leurs droits et se confrontent à des obstacles aux mécanismes de justice en raison de la discrimination continue. Trop souvent, la charge de la preuve incombe aux personnes concernées qui doivent démontrer les problématiques d'un projet extractif, plutôt qu'aux gouvernements et au secteur privé qui devraient prouver que leurs politiques et pratiques sont conformes à leurs obligations existantes en matière de droits humains.



Les perspectives communautaires sont ignorées et les femmes sont exclues : les consultations communautaires, lorsqu'elles ont lieu, n'ont souvent lieu que pour la forme et n'incluent pas les femmes. On accorde peu d'importance aux perspectives et aux décisions des communautés, qui sont à l'inverse plutôt réduites au silence ou ignorées.

Le préjudice réel prend source dans une économie mondiale qui investit lourdement dans les industries extractives. Les impacts sur le climat, la durabilité environnementale et les droits humains en sont bien connus. Malheureusement, l'approche des modèles de développement « durables » reproduit le même schéma - échouant à respecter les processus communautaires ou à impliquer les femmes de ces communautés, et permettant aux projets de s'imposer sans tenir compte des droits humains ou de l'impact environnemental. Les investisseurs doivent assumer la responsabilité de l'impact de leurs investissements et soutenir les femmes locales dans la recherche de véritables solutions féministes.



APPEL À LA SOLIDARITÉ ET À L'ACTION DES ONG INTERNATIONALES

Beaucoup d'ONG internationales ne disposent pas complètement d'une compréhension nuancée du contexte local. Pour autant, elles détiennent plus d'influence sur la scène internationale et ont plus de portée que les acteurs·rices du terrain au sein de ces espaces mondiaux. Ces organisations doivent partager l'espace, être solidaires et à l'écoute des groupes locaux sur le terrain, favoriser la construction de mouvements et éviter de monopoliser le secteur.

– Alia A, JASS Asie du Sud-Est

1. **Toutes les communautés ont le droit au consentement libre, préalable et éclairé - c'est-à-dire, le droit de décider de tout projet d'extraction proposé sur leur territoire.** Cela comprend le droit de rejeter un projet extractif et d'en faire respecter la décision.




Insister sur le droit des communautés à l'autodétermination et à la décision sur leurs besoins et leurs volontés.



Travailler en étroite collaboration avec les communautés et les défenseur·e·s des terres pour s'assurer de leur consultation adéquate lorsqu'un projet est proposé. La consultation doit être conforme aux normes du consentement libre, préalable et éclairé – et garantir que les décisions soient respectées.




Lorsqu'un projet est approuvé, s'assurer que les voix, les droits et les demandes des communautés soient respectés et protégés, et qu'elles connaissent et puissent exercer leurs droits légaux.




Lorsque les communautés rejettent les propositions de projet, **vérifier si leur décision est respectée** et les aider à tirer parti des mécanismes de redevabilité qui soutiennent les décisions et les droits des communautés.


2. **Respecter le leadership, les connaissances et le pouvoir qui résident au sein des communautés.** Les ONG internationales, régionales ou nationales peuvent aller et venir dans une communauté donnée en raison de la durée de vie des cycles de projet. En revanche, les communautés basées sur la terre ont occupé la terre avant, pendant et après la résistance aux industries extractives.




En premier lieu, **suivre le leadership des communautés** sur leurs volontés et leurs besoins.



Si l'aide est bien accueillie, proposer un soutien, des ressources, de la recherche, une assistance juridique, un accès aux cadres et une solidarité pour la résistance communautaire aux industries extractives.



Contribuer à une évaluation communautaire des **relations de pouvoir et des risques** liés au projet extractif proposé, comprenant les facteurs historiques et contextuels pertinents qui améliorent la compréhension du risque.



Aider les communautés à satisfaire leur **besoins de sûreté et de sécurité en s'appuyant sur les pratiques et les connaissances locales existantes** et en renforçant les capacités locales - à partir d'outils et d'équipements numériques, d'évaluations de sécurité et d'un soutien aux stratégies de sécurité dirigées par la communauté (dont le bien-être, les soins collectifs et la guérison).

3. **La vitalité et la survie des communautés dépendent de leur capacité à contrer l'oppression et à favoriser une transformation positive.** Les communautés, en particulier les plus marginalisées, savent ce qui leur est avantageux ou désavantageux, mais elles sont souvent exclues de prises de décision importantes en la matière.

➔ Veiller à ce que les voix des femmes et des défenseur·e·s des terres soient incluses, entendues et respectées dans tout processus décisionnel qui impacterait leur terre, leur territoire, leur eau, leurs moyens de subsistance et leur santé en raison d'un projet extractif.

➔ Soutenir et investir dans les organisations de terrain, les communautés et les défenseuses des droits humains afin d'amplifier leur voix, leur accès et leur pouvoir dans la prise de décision.

➔ Optimiser les réseaux alliés, l'accès aux espaces et à l'information, et offrir d'autres ressources pour permettre aux femmes et aux défenseur·e·s des terres de présenter leurs demandes et de protéger leurs droits en toute sécurité.

➔ Se mobiliser pour une intervention juridique et une redevabilité politique concernant toute menace, violence, harcèlement ou autres abus contre les femmes, les défenseur·e·s des terres, leur famille et leur communauté.

4. **Les communautés doivent être informées de manière proactive de tout projet qui impacterait leurs terres, leurs moyens de subsistance liés à l'eau et leur mode de vie.** Trop souvent, obtenir ces informations est complexe, dans son mode de conception, et prend du temps.

➔ Apporter une expertise pour aider les communautés à **accéder à l'information, entreprendre les recherches nécessaires et recueillir des preuves sur l'impact des projets.** Cela devrait inclure la mise en relation des communautés avec des organisa-

tions internationales et des universitaires qui peuvent soutenir la recherche et aider à engager des mécanismes internationaux.

- ➔ Aider à cartographier les chaînes d'investissement et les points de pression potentiels où les défenseur·e·s des terres pourraient exercer une influence et pousser au changement.
- ➔ Optimiser son positionnement et son pouvoir pour amplifier les demandes et l'influence des défenseur·e·s des terres et des communautés à l'échelle mondiale.
- ➔ Aider à l'interprétation de l'information et des conclusions d'études, et rendre accessibles les recommandations pour les communautés et les organisations impliquées.

5. **Les communautés méritent et ont besoin de transparence et de redevabilité complètes de la part des institutions financières et des autres investisseurs** (y compris les organismes d'investissement comme la Banque mondiale et les organismes de développement régional tels que la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement) vis-à-vis de tout projet pouvant avoir un impact communautaire. Et pourtant, les communautés locales sont souvent traitées comme si elles constituaient un problème à gérer et ne sont pas placées au centre des décisions qui affectent leur vie et leurs terres.

- ➔ Optimiser l'accès aux ressources et **mettre sous pression les entreprises, actionnaires, institutions financières, investisseurs ou gouvernements concernés** pour se conformer à toutes leurs obligations légales et contractuelles.
- ➔ Aider les communautés, le cas échéant, à **accéder et à utiliser les mécanismes de l'ONU et d'autres voies légales et de redevabilité** - aux niveaux national et international - pour faire avancer leurs préoccupations et demander réparation en cas d'abus ou de représailles.

➔ Insister pour que les communautés reçoivent des **rapports transparents, accessibles et régulièrement mis à jour** sur tous les accords commerciaux, contrats d'investissement et autres contrats conclus avec des gouvernements étrangers.

➔ Investiguer et **documenter les modes d'« engagement significatif » des communautés locales** tout au long des projets et les adaptations réalisées vis-à-vis de leurs besoins et de leurs recommandations.

6. **Compte tenu des énormes inégalités de pouvoir, les communautés locales ont besoin de la solidarité internationale pour amplifier leurs demandes.** Des exemples ont démontré que la résistance communautaire, lorsque soutenue par une solidarité et une pression nationales, régionales et mondiales, procure des résultats non envisageables pour les communautés qui sont toutes seules. Tout en respectant l'autodétermination communautaire, les ONG ont un pouvoir, une influence, une voix et des ressources qui peuvent être utilisées pour soutenir les communautés qui sont extrêmement désavantagées en matière de pouvoir :

➔ **Mobiliser et se montrer solidaire aux niveaux régional et mondial** avec un plaidoyer ciblé, une sensibilisation du public et une exposition médiatique.

➔ **Tenir publiquement les investisseurs responsables** vis-à-vis des droits humains, des normes du travail et des normes environnementales dans tout projet extractif - en utilisant les médias, le plaidoyer ciblé, les cadres juridiques et les forums publics pour amplifier les demandes.

➔ **Dénoncer les violations des droits humains et des normes environnementales** liées aux projets extractifs pour faire pression sur les investisseurs.

➔ **Soutenir les communautés en quête de réparations ou d'autres recours** pour les abus ou les pertes liés à un projet.